



la lettre de  
**Serge**  
**LAGAUCHE**

Sénateur du Val-de-Marne

[www.serge-lagauche.fr](http://www.serge-lagauche.fr)



N°19 - Décembre 2008



**Editorial**

*Le Sénat, depuis son renouvellement, a été soumis à un rythme de travail intensif.*

*Au-delà de l'installation de la nouvelle Présidence et de l'ensemble des présidences des Commissions, Gérard LARCHER a essayé de mettre en place le nouveau dispositif, comme promis, des droits de l'opposition. Beaucoup de difficultés car bien entendu la Majorité n'a pas particulièrement envie de céder des postes à responsabilité.*

*Mais la Majorité actuelle devrait réfléchir que la progression de l'Opposition pourrait lui faire perdre la majorité absolue et à trouver que la place faite à l'opposition ne lui permet pas de jouer son rôle démocratique pleinement.*

*La surcharge de travail en urgence à laquelle nous soumet le gouvernement ne permet pas un bon fonctionnement du Parlement. Le bicamérisme doit permettre un dialogue constant entre les deux Assemblées. La précipitation ne le permet pas. Aucune réforme ne peut valablement se faire à marche forcée. L'exemple de M. DARCOS nous l'a bien montré, aussi bien pour la loi sur le service minimum d'accueil des élèves que pour la réforme des lycées. La concertation est indispensable, tant avec la Majorité qu'avec l'Opposition.*

*Mais une concertation comme celle de la Commission COPE, dont on ne tient pas compte sur certains points particuliers de par la volonté du Président, est la pire des attitudes. Elle sème le doute sur les véritables objectifs de la loi, aussi bien dans l'Opposition que dans la Majorité.*

*Pour rassembler la Majorité et l'Opposition face à la crise, il faut que la confiance règne et que chacun fasse des concessions.*

*Aujourd'hui nous réclamons des sanctions vis-à-vis des escrocs de la finance, mais nous demandons surtout un soutien urgent dans tous les domaines pour ceux, de plus en plus nombreux, qui vont souffrir profondément de cette crise.*

*Il ne faut pas de gestes symboliques en tentant de berner les Français en redonnant une partie des*

*crédits que ce même gouvernement avait retirés pour nos infrastructures et nos logements.*

*Transmettre des charges supplémentaires au nom de la déconcentration vers les collectivités locales en refusant de leur accorder les crédits suffisants pour les accuser ensuite de trop augmenter les impôts locaux n'est pas acceptable. Le gouvernement doit respecter la parole donnée vis-à-vis des collectivités locales qui sont les artisans de la vie au quotidien de nos concitoyens. Moins de précipitation, plus de concertation.*

*Un effort accru dans le domaine social pour aider ceux qui vont souffrir très fortement de la crise, voilà ce que nous pouvons souhaiter pour 2009.*

*Bon courage à tous les élus des collectivités locales car cette année 2009 sera difficile pour apporter réconfort à nos concitoyens.*

### Au sommaire :

- **Projet de loi de finances pour 2009 :**
  - ◆ Une politique budgétaire décrochée des réalités
  - ◆ Des collectivités locales au régime sec
  - ◆ Réforme de la DSU : le pire a été évité !
  - ◆ Hausse de la dotation communale pour les passeports électroniques
- **Une politique du logement inadapté à la crise**
- **Les Sénateurs disent non à une mise à la diète des ZFU**
- **Ecole : le chamboule tout imposé aux communes**
- **Offensive généralisée contre la maternelle**
- **Mes interventions en séance**
- **Dans notre département :**
  - ◆ Paris XII une université qui bouge
  - ◆ A quand la finalisation des travaux de la déviation de la RN 19 ?
  - ◆ Visite de la Maison d'arrêt de Fresnes et du dépôt du TGI de Créteil
- **Le Sénat et la culture : entretien avec la FNCC**

***A vous tous, bonne et heureuse année avec l'espoir de limiter les effets de la crise par nos efforts.***

Cette lettre est adressée à tous les élus du Val-de-Marne

## Une politique budgétaire décrochée des réalités

Le Gouvernement refuse de revenir sur le bouclier fiscal, ou sur toute autre mesure favorisant l'évitement de l'impôt par les plus favorisés. Tout cela démontre à quel point le gouvernement s'éloigne de plus en plus du respect du principe républicain au nom duquel chaque citoyen doit payer l'impôt en fonction de sa capacité contributive et de sa conséquence, la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, comme la maîtrise des dépenses est le seul levier sur lequel s'appuie le Gouvernement

pour boucler son budget, ce sont, outre les ménages, les collectivités locales à qui il est demandé de fournir l'essentiel de l'effort, grave erreur au moment où on les appelle à soutenir l'activité économique. Le Groupe socialiste dénonce, une nouvelle fois, le fait que l'État se défasse des plus importantes de ses missions sur les collectivités locales, sans donner à celles-ci les moyens financiers de les remplir correctement dans l'intérêt des citoyens.

## Des collectivités locales au régime sec

Les dispositions du projet de loi de finances pour 2009 s'inscrivent dans un contexte particulièrement difficile pour les recettes des collectivités territoriales.

La progression réelle de l'enveloppe des dotations de l'État sera bien éloignée des 2 % annoncés, ce en raison de l'intégration du FCTVA, le fonds de compensation pour la TVA, dans l'enveloppe normée qui en était jusqu'à présent exclu. Il s'agit en effet d'un remboursement de fiscalité et non d'une dotation ou d'une subvention. Le FCTVA représente à lui seul plus de 663 millions d'euros, sur une progression de la nouvelle enveloppe de 1,1 milliard d'euros. En réalité, si l'on exclut le FCTVA du calcul, comme il devrait l'être, la progression de l'enveloppe des dotations de l'État est inférieure à 0,9 %.

La fixation des ressources des collectivités locales pour 2009 constituent une aberration économique : les capacités budgétaires des collectivités locales sont restreintes, alors même que l'investissement public local représente 73 % de l'investissement public (civil) total de notre pays. Le gouvernement se prive ainsi, en pleine crise, d'un puissant levier économique.

Anticiper d'un an le remboursement de la TVA acquittée par les collectivités sur leurs dépenses d'investissement, c'est juste de l'avance de trésorerie ! Cela ne procure aucune capacité d'investissement supplémentaire. Tout comme N. Sarkozy exclut tout plan de relance digne de ce nom, il ignore totalement le rôle possible des collectivités locales dans la lutte contre la récession.

## Réforme de la DSU : le pire a été évité !

Face au front commun des élus locaux contre une réforme brutale et injuste de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), le gouvernement a dû se résoudre à négocier avec les associations d'élus.

Le dialogue a ainsi permis d'aboutir :

- au maintien, pour l'année 2009, des critères actuels d'éligibilité à la DSU,
- à l'affectation prioritaire de l'augmentation de l'enveloppe de la DSU aux communes les plus en difficulté,
- à l'ouverture d'une concertation entre l'Etat et les collectivités locales sur les critères de la DSU et de la péréquation, dans l'objectif d'une réforme du dispositif pour 2010.

Espérons que la DSU fera cas d'école et qu'à l'avenir le gouvernement traitera les collectivités locales comme des acteurs à part entière des politiques publiques et non comme de simples exécutants.

Collectivités

## Hausse de la dotation communale pour les passeports électroniques

Sur initiative socialiste, le Sénat a obtenu du gouvernement une hausse significative (presque le doublement) de la dotation attribuée aux communes qui prendront en charge en 2009 l'enregistrement des demandes de passeport biométrique et leur délivrance. Cette dotation était initialement proposée par le gouvernement à un niveau de 3 200 euros pour les communes

disposant d'une station d'enregistrement au 1er janvier 2009, et de 1.600 euros pour les communes ayant installé une telle station entre le 1er janvier et le 28 juin 2009. Elle s'élèvera désormais à 5000 euros dans le 1er cas et à 2500 euros dans le second cas. Cette augmentation correspond ainsi à une hausse de 56 % du montant accordé aux communes.

## Une politique du logement inadaptée à la situation de crise

S'il y a bien un secteur pour lequel le projet de loi de finances pour 2009 était virtuel, c'est celui de la politique du logement. Le jour même où le Sénat examinait ce budget, le Président de la République annonçait à Douai ses mesures en faveur de l'immobilier qui prendront corps dans un projet de loi de finances rectificatives, début 2009, venant complètement modifier le dispositif financier discuté alors.

Parmi ces nouvelles mesures, le renforcement des moyens de l'ANRU : c'est une nécessité évidente mais ne soyons pas dupes, les millions que l'on nous promet aujourd'hui sont ceux prévus initialement à la création de l'agence et qui n'ont jamais été versés, l'Etat n'ayant pas tenu ses engagements !

Tout est à l'avenant, ce qui caractérise la politique du gouvernement c'est le décalage entre les discours et les actes : d'un côté, on sonne la mobilisation générale en faveur du logement, en soumettant un projet de loi au Parlement ou en faisant des annonces à Douai ; de l'autre, on soumet les dotations budgétaires de l'État à une très forte cure d'amaigrissement.

Alors que les objectifs de production affichés pour 2009 sont ambitieux, avec 120 000 nouveaux logements sociaux, les autorisations d'engagement chutent de moitié et les crédits de paiement baissent de 31 % par rapport à 2008.

Déjà, lors de l'examen du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, nous avons pointé l'érosion des crédits et le tour de passe-passe qui consistait à prélever sur le 1 % logement les centaines de millions d'euros qui faisaient défaut pour boucler le budget de l'ANAH et de l'ANRU.

Depuis, la crise est passée par là mais le gouvernement continue imperturbablement sa casse des outils de l'économie sociale du logement. Tout concourt à une aggravation massive de la situation du logement ! Mais, conscient tout de même des conséquences de sa politique, ce qu'il augmente sensiblement, ce sont les moyens accordés à l'hébergement, puisqu'il s'attend à voir exploser le nombre de personnes condamnées à la rue.



## Les Sénateurs disent non à une mise à la diète des Zones Franches Urbaines (ZFU)

Un article du projet de loi de finances pour 2009 prévoyait la suppression du système de sortie progressive des exonérations de charges dont bénéficient les entreprises en ZFU et leur recentrage sur les seuls bas salaires, afin de réaliser une économie budgétaire de 100 millions d'euros.

Si nous sommes sceptiques sur l'efficacité de ces exonérations, les concentrer sur les bas salaires aura un effet pervers indiscutable : condamner les salariés de ces entreprises à des bas salaires ! C'est inacceptable. Quant aux entreprises souvent fragiles dans ces quartiers, leur plan prévisionnel de trésorerie se trouvant bouleversé, nombre d'entre elles seront confrontées à des difficultés sérieuses,

alors même que la situation économique est déjà fortement dégradée.

Après le refus du Sénat de modifier la définition du logement social au titre de l'article 55 de la loi SRU, Mme Boutin s'est de nouveau retrouvée devant un front sénatorial uni contre une mesure gouvernementale. La suppression de cet article a en effet recueilli 339 voix pour sur 341. Pour ceux qui doutent de l'utilité du bicamérisme, voilà (notamment) à quoi sert le Sénat : se fonder sur l'expérience partagée des collectivités locales et se retrouver au-delà des clivages politiques pour apporter une solution pragmatique aux difficultés communes des territoires.

## Ecole : Le chamboule tout imposé aux communes

Education

Transfert de la responsabilité de l'Etat aux communes d'accueillir les élèves de primaire en cas de grève, bouleversement des horaires hebdomadaires aux dépens des transports scolaires : alors qu'elles sont en première ligne pour mettre en œuvre ces réformes, les collectivités locales ont tout simplement été mises devant le fait accompli.

Pourtant le gouvernement serait bien inspiré d'écouter les élus locaux, cela lui éviterait les retours de bâtons clairement annoncés, comme sur le service minimum d'accueil. Durant les débats parlementaires, nous avons clairement démontré que cette loi était inapplicable pour les maires soucieux de la sécurité des enfants... en vain.

Résultat : des délais d'information déjà bien trop courts non respectés, des effectifs à recruter introuvables et des parents qui refusent légitimement de laisser leurs enfants à des personnes non formées. Dans ces conditions, les référés et demandes de condamnation financières introduits par certains préfets sont vécus comme une réelle injustice.

Le gouvernement va donc devoir faire machine arrière et modifier une loi qui n'a été promulguée qu'en août dernier. Ces ajustements ne doivent pas être réservés aux petites communes de bonne foi, mais concerner aussi les grandes villes où il est impossible de mobiliser des milliers de personnes en 48h. Et ce n'est pas être politisé ou sectaire que de constater des conditions d'application irréalisables !

## Offensive généralisée contre la maternelle

Le rapport Tabarot d'abord autour de l'idée de jardins d'éveils pour les 2-3 ans dans les structures existantes et les écoles maternelles, avec tarification en fonction des revenus, et qui sont appréhendés comme la 1ère étape de la mise en œuvre du droit de garde opposable à partir de 2012.

Les propos outrageants de M. Darcos sur la pré-scolarisation ensuite.

L'utilisation orientée du rapport de la Cour des comptes par M. Longuet, rapporteur de la Commission des finances du Sénat sur le budget de l'enseignement scolaire.

Le rapport des Sénateurs UMP M. Papon et P. Martin plaidant pour un nouveau service public d'accueil des jeunes enfants, dans la droite ligne du rapport Tabarot.

Tout cela faut-il le préciser sans aucun bilan sérieux des classes adaptées à l'accueil des moins de 3 ans : les dispositifs passerelles existants impulsés sous le gouvernement Jospin.

Tous ces éléments mis en perspective inquiètent grandement les acteurs de l'école maternelle, qui se demandent ce que leur prépare encore le gouvernement. C'est la question que j'ai posée au ministre de l'Education lors de l'examen du budget de l'enseignement scolaire. S'il s'est voulu rassurant sur le rôle de l'école maternelle pour les 3-6 ans, nous pouvons d'ores et déjà légitimement penser que le gouvernement va encore charger la barque des collectivités locales pour l'accueil des 2-3 ans...

## Mes interventions en séance

Interventions

➤ **Proposition de loi tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence** (10/12/2008) : intervention en discussion générale

➤ **Projet de loi de finances pour 2009 :**

- **Mission recherche et enseignement supérieur** (28/11/2008) : intervention en discussion générale et rappel au règlement sur les conditions de tenue du Conseil d'administration du CNRS

- **Mission enseignement scolaire** : (3/12/2008) intervention en discussion générale et explication de vote sur un amendement relatif au financement de l'enseignement agricole

- **Mission médias** (5/12/2008) : intervention en discussion générale

- **Mission culture** (5/12/2008) : intervention en tant que rapporteur de la Commission des affaires culturelles sur les programmes "Création" et "Cinéma", et intervention en discussion générale au

nom du groupe socialiste

- Explication de vote sur un amendement portant sur le crédit d'impôt en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle (9/12/2008)

➤ **Projet de loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet** : intervention en discussion générale (29/10/2008), défense d'amendements sur la rémunération des ayants droits dans le cadre de la copie privée, sur l'organisation et les missions de l'HADOPI, le développement de l'offre légale de musique et de film, la réforme de la chronologie des médias, et explication de vote sur l'ensemble du texte.

➤ **Projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion** (14/10/2008) : intervention en discussion générale et défense d'amendements notamment en faveur du 1 % logement, sur le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, sur le pouvoir du préfet en matière de programme local d'habitat

Pour en savoir plus vous pouvez consulter mon site : [www.serge-lagauche.fr](http://www.serge-lagauche.fr)

# Dans notre département

## Paris XII : une université qui bouge !

**Enseignement**

Le 24 novembre dernier, j'ai assisté à la réunion des 3 conseils de l'Université (d'administration / scientifique / des études et de la vie universitaire) durant laquelle ont été présentés ses derniers projets. L'Université de Créteil est à l'origine de la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Paris-Est, qui regroupe l'université Paris 12 Val-de-Marne, l'université de Marne la Vallée, l'école des ponts, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique (ESIEE) et le Laboratoire central des ponts et chaussées. Le projet a bien avancé : il en est au stade du regroupement des écoles doctorales par secteur scientifique.

Tout récemment, l'Université a été retenue dans la liste des "campus prometteurs" ce qui lui permettra de développer son patrimoine immobilier autour de deux grands projets scientifiques visant à mieux

structurer notre territoire à l'est parisien : le pôle des sciences de la vie et de la santé d'abord autour du CHU de Mondor et de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, la Cité Descartes (site de Marne-la-Vallée) ensuite sur la thématique de la ville avec la construction d'une maison des métiers du bâtiment pour le développement durable.

Malgré les difficultés rencontrées du fait de la politique de ventilation des crédits, l'Université Paris XII, sous l'impulsion de sa Présidente, Mme Simone BONNAFOUS, avec le soutien du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France, montre un grand dynamisme à tous les niveaux, et notamment sur la formation professionnelle.

La mise en place d'une orientation efficace par un suivi personnalisé vise à réduire le nombre d'échec.

## Nationale 19 : A quand la finalisation des travaux de déviation de la RN 19 ?

**Circulation**

Le 22 octobre dernier, près de 200 élus, toutes tendances confondues, des 12 communes concernées par le passage de la RN 19 sur leur territoire manifestaient sur le Parvis de la Gare RER de Boissy-Saint-Léger, pour réclamer la finalisation des travaux de déviation de la RN 19.

Depuis janvier 2008, quatre personnes ont en effet trouvé la mort sur la portion qui traverse la commune de Boissy-Saint-Léger, soit le tiers des accidents mortels de la circulation survenus en Val-de-Marne.

Ce constat est inacceptable et il est désormais urgent que l'Etat débloque sa participation financière pour la poursuite des travaux de déviation de la RN 19. Le tunnel de Boissy-Saint-Léger, la traversée de Villecresnes et la liaison finale vers la Francilienne N 104 doivent être achevés dans les plus brefs délais.

J'ai saisi pour cela M. Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, pour qu'il réunisse les sénateurs du Val-de-Marne, toutes tendances confondues, en même temps que mes collègues du département.

## Visite de la Maison d'arrêt de Fresnes et du dépôt du TGI de Créteil

**Justice**

A l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, j'ai été alerté par le GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) et la section du Val-de-Marne du Syndicat de la Magistrature sur la situation dégradée des locaux du dépôt du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Créteil et sur la situation de surpopulation carcérale de la Maison d'arrêt de Fresnes.

L'article 719 du Code de Procédure Pénale prévoit en effet que les sénateurs et les députés disposent d'un droit de visite à tout moment des locaux de

garde à vue, des centres de rétention, des zones d'attente et des établissements pénitentiaires.

Sur la base de cet article, je me rendrai en janvier 2009, comme tous les ans, au TGI de Créteil et à Fresnes afin d'y constater les conditions d'enfermement et de détention. Je souhaite y rencontrer non seulement les détenus, mais également l'ensemble des personnes concernées par leur encadrement ainsi que les organisations syndicales.

Bien entendu, je reste vigilant avec mes collègues socialistes sur la situation des centres de rétention et de la zone d'attente d'Orly.

## Le Sénat et la culture :

### Entretien de Serge LAGAUCHE avec la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC)

**Culture**

*La FNCC ([www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)) est une association pluraliste rassemblant des élus, toutes tendances confondues, et permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des*

*problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.*

*J'invite tous les élus du Val-de-Marne intéressés par les questions culturelles à y adhérer.*

**FNCC :** *Le Sénat représente les collectivités territoriales au niveau national et législatif. Aujourd'hui, le rôle des collectivités en matière de culture est largement reconnu, ce dont témoigne notamment la réactivation du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. Le Sénat se fait-il suffisamment le relais de ce rôle croissant des collectivités dans le cadre du travail législatif national ?*

constituent une concession à l'exigence d'un véritable Grenelle de la culture exprimée à l'automne dernier par les professionnels du spectacle vivant.

**FNCC :** *Devant la perspective d'une croissante co-élaboration des politiques culturelles par l'Etat et les collectivités, estimez-vous que les liens et la concertation entre le Sénat et les associations d'élus sont suffisamment étroits ?*

**Serge LAGAUCHE :** La montée en puissance des collectivités locales dans le financement et la vie culturelle est incontestable. Cette tendance, face au désengagement continu de l'Etat, n'est pas prête de s'inverser. Par contre, on ne peut pas dire que cette sollicitation financière accrue s'accompagne d'une réelle volonté d'association des collectivités locales au processus d'élaboration et de décision des politiques de l'Etat.

**Serge LAGAUCHE :** Le Sénat est élu par les représentants des collectivités territoriales. Le Sénat doit donc être le relais du rôle croissant joué par les collectivités territoriales, en matière culturelle tout particulièrement. Le Groupe socialiste du Sénat travaille en liens étroits avec la FNCC et avec l'ensemble des Associations d'élus (AMF, ADF, ARF, ADCF) que nous consultons sur les projets de loi présentés au Parlement (droits d'auteur, piratage, réforme de l'audiovisuel public, politique du livre, aménagement du territoire via la modernisation ou la création de salles de cinéma, financement du spectacle vivant, arrivée du numérique dans les médiathèques...).

Vous citez à juste titre le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, créé en 2002 par Mme Catherine TASCIA, alors Ministre de la Culture. Il est chargé d'émettre des avis et des propositions sur toute question relevant du développement culturel mis en oeuvre au plan territorial, dans le cadre de partenariats entre le ministère chargé de la culture et les collectivités territoriales, il n'avait pas été réuni depuis cinq ans. Et ne soyons pas dupes, cette réactivation n'est pas due à la volonté politique de Madame ALBANEL, mais bien à une demande exprimée par les acteurs culturels dans le cadre des Entretiens de Valois.

Le Sénat doit sans aucun doute renforcer sa concertation avec les collectivités en matière culturelle et ainsi veiller à ce que l'action du gouvernement ne vienne pas alourdir davantage les charges très lourdes déjà assumées par les élus locaux, ni même entraver leur action. Prenons simplement comme exemple le financement du passage au numérique des salles de cinéma municipales d'art et d'essai.

Il me semble que nous ne manquons pas de structures de discussion et de coordination, ce qui nous manque c'est plus de pratiquer réellement cette culture de la concertation et qu'elle devienne une manière naturelle de fonctionner. C'est bien parce que le gouvernement s'est retrouvé dans une situation de blocage complet et de crise aiguë dans le secteur du spectacle vivant, qu'il a été contraint de renouer le dialogue à travers les Entretiens de Valois. Entretiens qui

L'expertise de la FNCC est d'une très grande qualité sur toutes les problématiques culturelles et je souhaite que le Sénat - et plus particulièrement la Commission des affaires culturelles - en soit davantage conscient. J'agirai en ce sens.